

Formation des Membres du CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

En intra ou en inter-entreprise, en présentiel ou en Visio, accessible aux personnes handicapées

V 7

5 Jours

PUBLIC

Membres de la délégation du personnel CSE, membres de la commission SSCT, DS, RS

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis pour cette formation

DURÉE

5 jours

POINTS FORTS DE LA FORMATION

(Remise d'un support pédagogique)

Depuis le 31 mars 2022, cette formation est désormais d'une durée minimale de 5 jours lors du premier mandat. En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

- De 3 jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

- De 5 jours pour les membres de la commissions santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

Le financement est pris en charge par l'employeur L.2315-18 du Code du Travail.

FORMATEURS

Juristes Certifiés « Qualité ICPF & PSI »

Expert dans le domaine des IRP
Spécialiste en relations sociales.

PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis

METHODES MOBILISEES

QCM

Cas pratiques

Sur Clé USB contenu

support de cours et

documentations juridiques

OBJECTIF :

- Être un membre du CSE autonome, efficace et constructif
- Reconnaître les acteurs clés de la sécurité entreprise
- Être un acteur actif dans l'entreprise en matière de prévention des risques professionnelles
- Évaluer les Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- Exercer les missions dans le cadre des prescriptions législatives et réglementaires

PROGRAMME DE FORMATION :

Les attributions du CSE en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail

- Le rôle des élus en matière de santé sécurité et conditions de travail (CSSCT)
 - Missions des commissions obligatoires en matière de SSCT
 - Conditions de mise en place de la CSSCT
 - La sinistralité des AT/MP, droit de retrait, droit d'alerte
 - Les indicateurs clés de dépistage
- La prévention des risques professionnels : les enjeux, les outils et les acteurs
 - Les outils d'analyse dans le cadre de la prévention des risques professionnels
 - La démarche, les enjeux et les acteurs de la prévention
 - Les 9 grands principes de la prévention
 - Les points clés de la démarche
- Les risques psycho-sociaux – le DUERP
 - Définition des RPS
 - Les facteurs psychosociaux, évolution par le questionnaire
 - Le DUERP – PAPRI Pact
 - Les différentes formes de risques professionnels
- Le coût des accidents imputable aux entreprises, lanceurs d'alerte, PST, QVCT
 - Responsabilité de l'employeur
 - Procédure de déclaration
 - Les lanceurs d'alerte
 - Le PST – PRST
 - QVCT
- Le compte professionnel de prévention, les services de santé au travail
 - Le compte professionnel de prévention
 - Le cadre réglementaire
 - Le compte « C2P »
 - Les services de santé au travail
 - Rôle du médecin du travail
 - Notion d'aptitude et d'invalidité